

«BNAC CONFIANCE FCP»
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2008

Messieurs les Co-propriétaires,

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « *BNAC CONFIANCE FCP* » arrêtés au 31 décembre 2008, tels qu'ils sont annexés aux pages 6 et suivantes du présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

1. Opinion sur les états financiers annuels :

Nous avons audité les états financiers du fonds commun de placement « *BNACCONFIANCE FCP* » au 31 décembre 2008. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de gestion du fonds commun de placement. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP », ainsi que les résultats de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux copropriétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous devons formuler, en outre, l'observation suivante sur la composition de l'actif, au 31 décembre 2008, du fonds commun de placement « *BNAC CONFIANCE FCP* » : *Le fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » emploi 14,32% de son actif en titres (2,13 % en actions et 12,19 % en obligations) émis par « CIL », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif, en matière de composition du portefeuille et du niveau de placements émis ou avalisés par un même établissement.*

Tunis, le 27 mars 2009

GSAudit&Advisory
Ghazi HANTOUS

FONDS COMMUN DE PLACEMENT
«BNAC CONFIANCE FCP»
ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008

BILAN

arrêté au 31/12/2008

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<i>Notes</i>	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	<i>AC1</i>	207 499	176 260
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		104 209	105 568
b - Obligations et Valeurs assimilées		103 289	70 692
c - Autres Valeurs		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	<i>AC2</i>	175 922	193 446
a - Placements monétaires		175 273	192 600
b - Disponibilités		649	846
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		383 420	369 705
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	<i>PA1</i>	7 729	5 780
PA 2 - Autres créditeurs divers	<i>PA2</i>	32	118
TOTAL PASSIF		7 761	5 898
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	<i>CP1</i>	370 265	359 315
CP 2 - Sommes distribuables	<i>CP2</i>	5 394	4 492
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		3	-
b - Sommes distribuables de l'exercice		5 391	4 492
ACTIF NET		375 659	363 807
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		383 420	369 705

ETAT DE RESULTAT*Exercice clos au 31 décembre 2008**(Unité : en Dinars Tunisiens)*

	<i>Notes</i>	<i>31/12/2008</i>	<i>31/12/2007</i>
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	<i>PR1</i>	9 670	4 974
a - Dividendes		4 104	3 727
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		5 566	1 247
c - Revenus des autres valeurs		-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	<i>PR2</i>	6 218	6 276
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		15 888	11 250
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	<i>CH1</i>	- 4 191	- 2 783
REVENU NET DES PLACEMENTS		11 697	8 467
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	<i>CH2</i>	- 6 306	- 4 503
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 391	3 964
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-	528
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		5 391	4 492
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-	- 528
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		8 707	4 120
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		2 314	- 2 708
* Frais de négociation		- 71	- 524
RESULTAT NET DE LA PERIODE		16 341	4 852

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET*Exercice clos au 31 décembre 2008**(Unité : en Dinars Tunisiens)*

	31/12/2008	31/12/2007
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>		
a - Résultat d'exploitation	5 391	3 964
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	8 707	4 120
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	2 314	- 2 708
d - Frais de négociation de titres	- 71	- 524
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	- 4 489	-
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>		
a - Souscriptions	219 480	358 955
* Capital	210 000	360 000
* Régularisation des sommes non distribuables	9 480	- 1 573
* Régularisations des sommes distribuables	-	528
* Droits d'entrée	-	-
b - Rachats	- 219 480	-
* Capital	- 210 000	-
* Régularisation des sommes non distribuables	- 9 480	-
* Régularisation des sommes distribuables	-	-
* Droits de sortie	-	-
c - Régularisation des sommes distribuables	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	11 852	363 807
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de période	363 807	-
b - En fin de période	375 659	363 807
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a - En début de période	3 600	-
b - En fin de période	3 600	3 600
VALEUR LIQUIDATIVE	104,349	101,057
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	4,49%	1,41%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU
31/12/2008**

I - Présentation de la société

« **BNAC CONFIANCE FCP** » est un Fonds Commun de Placement ayant un capital de 360 000,000 DT. Il a pour objet la gestion de portefeuille titre. La gestion du FCP est confiée à « **BNA-CAPITAUX** » qui agit pour le compte des porteurs des parts.

Le dépositaire exclusif des actifs du FCP est la Banque « **BNA** ».

II - Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers relatifs à l'exercice allant du premier janvier au 31 décembre 2006 sont établis conformément aux normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

III - Règles et méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base, et notamment :

- hypothèse de la continuité de l'exploitation
- hypothèse de la comptabilité d'engagement
- convention du coût historique
- convention de la périodicité
- convention de la réalisation du revenu
- convention de l'objectivité
- convention de rattachement des charges aux produits
- convention de prudence
- convention de permanence des méthodes

Les principales méthodes comptables adoptées par le Fonds Commun de Placement « BNAC CONFIANCE FCP » pour l'établissement de ses comptes annuels se présentent comme suit :

1- Prise en compte des placements et revenus y afférents:

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon. Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées:

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote. La valeur du marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou au cours moyen pondéré de la dernière cotation. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable et aussi comme composante du résultat net de l'exercice.

3- Evaluation des placements monétaires :

Ces titres sont évalués à leur valeur nominale majorés des intérêts courus.

4- Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

AC1 - PORTEFEUILLE TITRES

Au 31 décembre 2008, cette rubrique présente un solde de 207 499 DT contre 176 260 DT au 31 décembre 2007. Le détail est le suivant :

Libellé	31/12/2008	31/12/2007
Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés (1)	104 209	105 568
Obligations et Valeurs assimilées (2)	103 289	70 692
Total	207 499	176 260

(1) : Au 31 décembre 2008, le solde des actions et valeurs assimilées s'élève à 104 209 DT contre 105 568 DT au 31/12/2007. Le détail est le suivant :

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2008
ATB	1 000	4 310	5 338
ATB NS	238	1 288	1 288
ATL	500	377	1 785
ATNS8	250	1 095	853
BH	300	7 470	6 931
BT	100	11 255	11 125
CIL	400	4 011	6 961
ESSOUKNA	1 000	5 190	4 199
MONOPRIX	180	12 789	20 795
SFBT	1 539	22 378	16 304
SOTUMAG	1 000	1 945	1 831
SPDIT	300	2 100	1 240
TL	1 026	14 076	23 493
ABDA7	464	849	9
ADWDA	9	2	2
ATB08	1 000	540	490
ATL08	500	440	365
CIL DA 2008	400	1 268	1 200
Total		91 382	104 209

(2) : Au 31 décembre 2008, le solde des obligations et valeurs assimilées s'élève à 103 289 DT contre 70 692 DT au 31/12/2007. Le détail est le suivant :

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2008
AIL2007	350	28 000	28 063
ATL 2007/2	350	28 000	28 487
CIL 2007/2	350	35 000	36 561
CIL 2008/1	100	10 000	10 178
Total		101 000	103 289

AC2 - PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES

Au 31 décembre 2008, cette rubrique présente un solde de 175 922 DT contre 193 446 DT au 31 décembre 2007. Le détail est le suivant :

Libellé	31/12/2008	31/12/2007
Placements à terme (1)	175 273	192 600
Disponibilités	649	846
Total	175 922	193 446

(1) : Au 31 décembre 2008, le solde des placements à terme s'élève à 175 273 DT contre 192 600 DT au 31/12/2007. Le détail est le suivant :

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2008
TP090104/1	15	15 000	15 134
TP090228/1	7	7 000	7 023
TP090309/1	3	3 000	3 007
TP090316/1	17	17 000	17 026
TP090325/1	133	133 000	133 083
Total		175 000	175 273

CP1 - Capital social :

Au 31 décembre 2008, le capital social de la société s'élève à 360 000,000 DT, subdivisé en 3 600 parts de copropriété de 100 DT, chacune.

Au 31 décembre 2008, le solde de la rubrique CP1 « Capital » s'élève à 370 265 DT contre 359 315 DT au 31/12/2007. Le détail est le suivant :

Capital au 31/12/2007	
- Montant	359 315
- Nombre de titres	3 600
- Nombre d'actionnaires	8
Souscriptions réalisées	
- Montant	210 000
- Nombre de titres	2 100
Rachats effectués	
- Montant	210 000
- Nombre de titres	2 100
Autres effets s/capital	
- Variation des plus et moins values potentielles	8 707
- Moins values réalisées sur cession de titres	2 314
- Frais de négociation	-71
Capital au 31/12/2008	
- Montant	370 265
- Nombre de titres	3 600
- Nombre d'actionnaires	8

CP2 - Sommes distribuables

Au 31 décembre 2008, le solde de la rubrique CP2 « Sommes distribuables » s'élève à 5 394 DT contre 4 492 DT au 31/12/2007. Le détail est le suivant :

Libellé	31/12/2008	31/12/2007
Sommes distribuables de l'exercice	5 391	4 492
Sommes distribuables des exercices antérieurs	3	0
Total	5 394	4 492

PA1 - Opérateurs Créditeurs

Au 31 décembre 2008, le solde de la rubrique « Opérateurs créditeurs » s'élève à 7 729 DT contre 5 780 DT au 31/12/2007, il s'agit des honoraires du dépositaire, du distributeur, du gestionnaire et du commissaire aux comptes.

PA2 - Autres créditeurs divers :

Au 31 décembre 2008, le solde de la rubrique « Opérateurs créditeurs » s'élève à 32 DT contre 118 DT au 31/12/2007, il s'agit des honoraires du CMF.

PR1 – Revenus du portefeuille-titres

Au 31 décembre 2008, le solde de la rubrique PR1 « Revenus du portefeuille-titres » s'élève à 9 670 DT contre 4 974 DT au 31/12/2007. Le détail est le suivant :

Libellé	31/12/2008	31/12/2007
Dividendes	4 104	3 727
Revenus des obligations et valeurs assimilées	5 566	1 247
Total	9 670	4 974

PR2 – Revenus des placements monétaires

Au 31 décembre 2008, le solde de la rubrique PR2 « Revenus des placements monétaires » s'élève à 6 218 DT contre 6 276 DT au 31/12/2007. Il s'agit des revenus des Bons du trésor et des placements.

CH1 – Charges de gestion des placements

Au 31 décembre 2008, le solde de la rubrique CH1 « Charges de gestion des placements » s'élève à 4 191 DT contre 2 783 DT au 31/12/2007. Le détail est le suivant :

Libellé	31/12/2008	31/12/2007
REMUNERATION DU GESTIONNAIRE BNAC	3 048	2 024
REMUNERATION DU DEPOSITAIRE	381	253
REMUNERATION DU DISTRIBUTEUR	762	506
Total	4 191	2 783

CH2 – Charges de gestion des placements

Au 31 décembre 2008, le solde de la rubrique CH2 « Autres charges » s'élève à 6 306 DT contre 4 503 DT au 31/12/2007. Le détail est le suivant :

Libellé	31/12/2008	31/12/2007
REMUNERATION CAC	5 600	4 188
REDEVANCE CMF	381	253
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	325	62
Total	6 306	4 503